

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 JUILLET 2020

Date de la convocation :

29 juin 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 11

- votants : 11

L'an deux mil vingt, le 3 juillet, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUINEHEUX Dominique..

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE, Mme TROMEUR

Etait excusé(es) :

Secrétaire de séance : Cécile CHOPIN

2020-024 : CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses article L 2122-2 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de créer 3 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 6 juillet 2020.
GUINEHEUX Dominique., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20200703-D2020-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

